

CONSEIL SYNDICAL DU 18 FEVRIER 2020
Château de Montseveroux à Montseveroux (Salle Ménestrel)

COMPTE-RENDU

Séance du conseil syndical du 18 février 2020

Date de convocation : 12 février 2020

Nombre de membres en exercice : 72

Nombre de membres présents : 41

Etaient présents :

Délégués titulaires : BANCHET Gérard, DELORME Odile, DREVON Gilbert, FANGET Christian, GIRARDON-TOURNIER Lucette, KECHICHIAN Max, LAMBERT Gérard, LENTILLON Gilles, MOREL Marielle, PELLOUX-PRAYER Pierre, TARDY Sébastien, SABATIER René, SAUZE Denis, SCHERER Antoinette, TOULARASTEL Thomas, BOURGET Vincent, DELALEUF Alain, DELAPLACETTE Philippe, LACROIX Alain, LAMOTTE Thibaut, VIGIER Diane, APPRIEUX Angéline, CHARVET Francis, DELAY Jean-Louis, FANJAT Christian, GENTY Philippe, LAMBERT Marie-Thérèse, LHERMET Claude, MONNET Louis, MONTEYREMARDE Christian, NICAISE Claude, PONCIN Vincent, VIAL Gilles, FREYCENON Michel, ZILLIOX Charles.

Délégués suppléants : ANDRIEUX Jean, CLERC Alain, GERIN Pascal, EDELY Daniel, CORTES Daniel, VINCENT Marie-Hélène.

Autres techniciens présents : FONTVIEILLE Isabelle, LIOGIER Nelly, ROHNER Pauline, MASSON Gaëlle, LANSOU Cédric, LE JEUNE Cédric.

Rapporteur : Philippe DELAPLACETTE, Gérard BANCHET pour le compte administratif

Ordre du jour :

1 - Introduction

- Validation du compte-rendu du conseil syndical du 04 février 2020
- Approbation de l'ordre du jour

2 – Finances - budget

- Délibération D-2020-04 : Approbation du compte de gestion 2019
- Délibération D-2020-05 : Approbation du compte administratif 2019
- Délibération D-2020-06 : Affectation du résultat 2019
- Délibération D-2020-07 : Détermination de la cotisation 2020 des EPCI adhérents
- Délibération D-2020-08 : Budget primitif 2020

3 - Activité du SMRR

- Bilan des décisions prises en bureau syndical
- Rapport d'activités 2019

4 - Questions diverses

1 – Introduction

- Validation du compte-rendu du conseil syndical du 04 février 2020
→ Le compte-rendu est validé à l'unanimité
- Approbation de l'ordre du jour
→ L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité

2 – Finances - budget

- Délibération D-2020-04 : Approbation du compte de gestion 2019

Préalablement à la délibération de ce jour sur le compte administratif, il est proposé au conseil syndical d'approuver le compte de gestion dressé par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- Délibération D-2020-05 : Approbation du compte administratif 2019 (rapporteur Gérard BANCHET)

Sous la présidence de séance de Gérard BANCHET, 1^{er} vice-président, le conseil syndical prend connaissance du compte administratif de l'exercice 2019 (dressé par Philippe DELAPLACETTE Président) et constate sa concordance avec le compte de gestion 2019. Une fois le débat tenu, le Président Philippe DELAPLACETTE se retire et le conseil peut valablement délibérer sur le compte administratif qui peut se résumer ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET SMRR						
Résultats reportés 2018		162 620.34		589 081.24		751 701.58
Opérations de l'exercice 2019	200 238.74	212 410.02	811 549.34	723 986.87	1 011 788.08	936 396.89
TOTAUX	200 238.74	375 030.36	811 549.34	1 313 068.11	1 011 788.08	1 688 098.47
Résultats de clôture		174 791.62		501 518.77		
Restes à réaliser	172 763.02				172 763.02	
TOTAUX CUMULES	373 001.76			501 518.77	172 763.02	
RESULTATS DEFINITIFS		2 028.60		501 518.77		503 547.37

Cette délibération est adoptée à l'unanimité par le conseil syndical.

- Délibération D-2020-06 : Affectation du résultat 2019

Monsieur Philippe Delaplacette, rapporteur, rappelle les résultats de clôture constatés au compte administratif 2019 du budget :

- en section de fonctionnement excédent de 501 518.77€ (002)
- en section d'investissement excédent de 174 791.62€ (001)

L'excédent d'investissement pour 174 791.62€ est reporté en investissement (001). L'excédent de fonctionnement est reporté pour 501 518.77€ en section de fonctionnement (002).



Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

- Délibération D-2020-07 : Détermination de la cotisation 2020

En 2020, il est proposé de maintenir le montant de la cotisation des EPCI pour les missions du SMRR à 2,40 € / habitant (base population municipale INSEE au 1^{er} janvier 2020).

Comme en 2019, 0.05 centimes seront directement reversés par chaque EPCI à Rives Nature.

Le montant de la participation 2020 des intercommunalités sera donc ventilé de la façon suivante :

EPCI	population	contribution
CA Vienne Condrieu Agglomération	89 522	214 852.80
CC Entre Bièvre et Rhône	67 793	162 703.20
CC Porte de DrômArdèche	46 941	112 658.40
CA Annonay Rhône Agglo	48 528	116 467.20
CC Pilat Rhodanien	16 771	40 250.40
CC du Val d'Ay	5 939	14 253.60
Total		661 185.60

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- Délibération D-2020-08 : Budget primitif 2020

Il est rappelé que les orientations ont été présentées lors du précédent conseil syndical (04 février 2020 , DOB) et que les chiffres n'ont que légèrement été ajustés depuis.

Le projet de budget primitif proposé au vote du conseil syndical est présenté sous forme de l'état comptable réglementaire.

Ce document a été transmis lors de l'envoi des convocations et est également joint en annexe de la présente délibération.

Il est proposé de reprendre dès le budget primitif, les résultats et les restes à réaliser de l'exercice 2019 tels qu'ils viennent d'être présentés, retracés dans le compte administratif 2019.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

3 – Activité du SMRR

- Bilan des décisions prises en bureau.

Cédric Le Jeune rappelle l'article 6.2 du règlement intérieur du Syndicat mixte des Rives du Rhône prévoit qu'il soit « rendu compte au conseil syndical des décisions prises en bureau syndical dans l'exercice de ses délégations »

Depuis le dernier point de ce type lors du conseil syndical du 14 février 2019, 10 bureaux syndicaux se sont tenus.

- Rapport d'activités 2019

Cédric Le Jeune présente lors de cette séance publique et conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport d'activités 2019.

4 – Questions diverses

Il n'y a pas de questions supplémentaires, mais une prise de parole par les élus du bureau et les délégués souhaitant s'exprimer sur le scot pour ce dernier conseil syndical de cette mandature.

La séance est levée à 20h00 et est suivie d'un pot de fin de mandature.

